

Déclaration commune des organisations syndicales FO, CFDT, CGT au CTPC du 13 novembre 2002

Le Comité Technique Paritaire Central, conformément à ses attributions, doit examiner en particulier les questions d'organisation et de fonctionnement des Services.

Ce 13 novembre 2002, l'ordre du jour de cette instance est de présenter aux représentants du personnel un instrument de mesures statistiques, l'outil de répartition des emplois des Services déconcentrés du Trésor.

D'ores et déjà l'analyse de cet outil conduit l'ensemble des Organisations syndicales présentes à faire le constat suivant :

Alors que les personnels du Trésor Public s'inquiètent quotidiennement de leur devenir, tant par la disparition, au fil de l'eau, de missions qu'au vu des campagnes anti-fonctionnaires relayées par tous les médias, la Direction Générale de la Comptabilité Publique n'a toujours pas donné de signal clair sur la pérennité des services en définissant le périmètre réel des missions ;

Erreur! Signet non défini. Alors qu'ils se trouvent toujours confrontés à des dysfonctionnements importants, conséquences des choix opérés par la D.G.C.P., qui les mettent en premières lignes devant des contribuables exaspérés et des ordonnateurs mécontents, les personnels du Trésor Public voient arriver un outil qui ne peut qu'empirer les situations locales au regard en particulier des 559 suppressions d'emplois de catégories C et B de l'année 2003.

Alors que, simultanément, une tendance forte à déréglementer s'affirme sous la forme actuelle d'une décentralisation avec de réelles menaces sur les services du Trésor Public et d'une déconcentration de la gestion des personnels avec la réapparition du mérite individuel, la logique du gouvernement est de demander toujours plus d'efficacité aux services avec moins de moyens ;

Car c'est sans définition aucune des missions et des besoins que l'outil de répartition des emplois va se mettre en place.

La conséquence logique de cette décision va accentuer :

La dégradation des conditions de travail des agents du Trésor Public et remettre en cause, un peu plus encore, leurs droits statutaires, en particulier en matière de congés, d'autorisations d'absence et de R.T.T. ;

L'accélération d'une réforme du réseau qui ne dit pas son nom, à travers des restructurations locales du réseau rural et de spécialisation des postes urbains, sans que les représentants locaux des personnels ne soient systématiquement consultés ;

Ainsi les Organisations syndicales représentées considèrent que cet outil, qui ne recense pas les charges réelles des Services du Trésor, s'inscrit dans une démarche de rentabilité économique telle qu'elle prévaut aujourd'hui dans la Fonction Publique.

Cette démarche de rentabilité n'a pas pour but d'assurer un meilleur service public aux usagers, mais bien de réduire les dépenses de personnels de l'Etat.

En conséquence cet outil ignore volontairement les besoins réels nécessaires pour que les services du Trésor Public exercent correctement leurs missions.

Dans ces conditions, les organisations syndicales signataires ne sauraient apporter leur caution à cet instrument de mesures et sauront prendre leurs responsabilités.